

## *Rapport d'activité de la Communauté de Communes du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015*

### **I – Finances**

#### **A – Taux pour l'année 2015**

Le montant du produit fiscal à taux constants n'étant pas suffisant pour équilibrer le budget, les taux 2015 ont subi une augmentation. D'autre part, le SICTOM ayant procédé à une hausse de la cotisation des collectivités adhérentes, le taux de la T.E.O.M. a été majoré, sur proposition de la commission des finances. Son montant représente environ 82% de la dépense de la contribution 2015 qui s'est élevée à 1 680 564 €.

	<b>Bases 2015</b>	<b>Taux 2015</b>	<b>Produit fiscal</b>
Taxe d'habitation	16 462 000	6,28%	1 033 813
Foncier bâti	14 377 000	5,90%	848 243
Foncier non bâti	143 000	22,52%	32 203
Cotisation Foncière Entreprises	3 415 000	8,85%	302 227
Fiscalité professionnelle de zone	366 000	28,81%	105 445
T.E.O.M.	13 775 124	10,00%	1 377 512

Pour faire suite à leur demande, 3 supermarchés (les 2 Intermarché et Carrefour Market) ainsi que 4 entreprises (SAICA Natur Sud, Lafforgue Matériaux, la SCI le Crabère, la SCI FLODELPH) ont bénéficié de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, ces enseignes ne sont pas collectées par le SICTOM mais par une société privée.

#### **B – Ligne de trésorerie**

En 2015, la Communauté de Communes a contracté deux prêts à court terme (équivalents de lignes de trésorerie) afin de financer la fin des travaux du centre aquatique et ce dans l'attente de l'encaissement des subventions et du fonds de compensation de la TVA :

- le premier de 850 000 € auprès du Crédit Agricole, remboursable sur un an, avec cession de créances sur les subventions à percevoir,
- l'autre de 1 650 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, remboursable sur 2 ans.

#### **C – Emprunt**

La collectivité a contracté un emprunt pour le financement des travaux d'investissement à l'abattoir, à hauteur de 200 000 €, auprès de la Caisse d'Epargne, au taux fixe de 2,12%, pour une durée de 10 ans. Le paiement des échéances s'effectue trimestriellement.

## **D – Les participations financières**

La Communauté de Communes participe au fonctionnement de certaines associations et au financement de certains programmes :

- Ariège Initiative dont la mission est de soutenir les projets de création et de reprise d'entreprises dans le département. Cette assistance se manifeste par un soutien technique (aide au montage du projet, aide à l'étude de marché), un appui financier et un suivi grâce au réseau de conseillers. Par ailleurs, Ariège Initiative participe au financement de certains projets par le biais de prêts d'honneur (c'est à dire, sans intérêt et sans garantie) remboursables sur 5 ans. Participation versée 3 889 € et 153 € pour l'adhésion.
- Cap Couserans, antenne couserannaise d'Ariège Expansion, chargée du développement territorial, met à disposition un animateur économique. La contribution 2015 s'élevait à 15 000 €.
- Pour assurer le déploiement et la pérennisation de la couveuse d'entreprises « Altitude 09 », la collectivité a versé 1 000 €.
- Le CLIC des 3 et des 4 Cantons, dont la mission est de garantir un service gratuit d'accueil, d'information et de coordination en direction des retraités, des personnes âgées et de leur entourage, a bénéficié d'une participation de 9 966 € correspondant à 0,80 € par habitant (population INSEE 2012, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015).
- Le syndicat mixte du Pays Couserans dont l'adhésion était de 72 000 € (8 000 € par siège).
- Le programme habitat qui soutient la rénovation des logements et des logements sociaux a été financé à hauteur de 8 477,44 €.
- Enfin, l'Office de Tourisme Communautaire a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 215 000 € et du reversement intégral de la taxe de séjour pour un montant de 20 846 €. Notons que certains hébergeurs sont encore réfractaires au versement de la taxe et qu'un courrier leur a été adressé les menaçant de mettre en œuvre la taxation d'office.

## **2 – Abattoir du Couserans**

### **A – L'activité**

En 2015, la hausse du tonnage a persisté (+6% par rapport à 2014, avec 1 761 tonnes). L'équilibre financier a été atteint, le résultat de l'année s'élève à + 17 049 €. Le résultat d'exploitation fait apparaître une baisse sensible de certaines recettes telles les ventes de suifs, de cuirs et d'abats. D'autre part, l'effectif des salariés est passé de 8,25 ETP en 2014 à 9,08 ETP.

Lors de l'Assemblée Générale du 26 avril, la Direction a exposé les orientations générales suivantes afin de pérenniser l'équilibre financier :

- Vote d'une augmentation de 1% des tarifs,
- Valorisation des produits du terroir (promotion de la viande locale)
- Poursuite des travaux d'investissement financés par la communauté de communes comme prévu dans la convention d'affermage.

### **B – Les travaux réalisés en 2015**

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires en matière de bien-être animal et d'hygiène et d'améliorer les conditions de travail et la productivité des salariés de la structure, la collectivité a entamé un programme d'investissement. En 2014, une première tranche de travaux a été réalisée pour un

montant de 100 690 € (mise aux normes des stabulations et des entrées de chaînes). Le programme a été poursuivi en 2015. Tous les travaux prévus lors du vote du budget (reprise du sol de la station d'épuration et du sol de la structure, mise en place d'un tableau électrique, d'un lave-bottes, mise aux normes de la chambre froide, acquisition de matériel et divers équipements) pour un montant total de 125 800 €, n'ont pu être réalisés et seront effectués début 2016.

### **3 – Les études et les travaux réalisés ou en cours de réalisation**

#### **A – Construction du multi-accueil**

L'année 2015 a vu la fin des travaux de la structure. Rappelons que le montant initial du marché des travaux de construction était de 1 983 908 €. Il s'est in fine, élevé à 2 083 635 €. Cette majoration provient principalement de prestations supplémentaires demandées par les futures utilisatrices et de travaux ou équipements complémentaires exigés par le bureau de contrôle ou le coordonnateur S.S.I.

Le coût total de la structure (honoraires, mobilier, matériel de fonctionnement, ...) est de 2 442 263 €. La part d'autofinancement pour la CCASG est de 55%, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat, le Département et la Région ayant accordé des subventions conséquentes.

La Maison de la Petite Enfance a ouvert ses portes, le 2 mars 2015. Pour le fonctionnement de la structure, la collectivité a recruté 13 agents (dont 2 à temps non complet, à 50%) et accueilli 2 agents mis à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales et provenant de la halte-garderie.

#### **B – Centre aquatique couvert**

Le marché de travaux a été signé le 13 septembre 2014. Les travaux ont très rapidement débuté et les fondations ont été effectuées en fin d'année 2014. La nature du sol a posé des problèmes depuis le début de l'opération, une adaptation du système de fondation a été réalisée (mise en œuvre de colonnes ballastées). D'autre part, un banc rocheux a été détecté et a nécessité des nouvelles adaptations qui ont généré une plus-value de 10 750 € HT.

Des modifications et adaptations ont été opérées en cours de chantier, notamment sur les lots charpente bois, bardage extérieur et façades. Il s'agissait surtout de travaux réalisés pour des raisons esthétiques, pour une meilleure finition des prestations et une durabilité dans le temps.

Durant l'année 2015, les Présidents des intercommunalités du Couserans se sont régulièrement réunis afin de déterminer la participation de chaque groupement au fonctionnement de la structure. Il a été décidé que le centre aquatique serait exploité en régie. La convention signée pour la réalisation de l'équipement prévoyait la création d'un syndicat pour sa gestion, mais après plusieurs réunions de la commission, il a été considéré que la communauté de communes de l'Agglomération de Saint-Girons devait assurer la gestion et l'exploitation de l'équipement pendant la période transitoire de finalisation des investissements, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

D'autre part, la commission a décidé que les dépenses afférentes à l'exploitation seraient supportées par l'ensemble des communautés de communes du Pays Couserans. Conformément aux critères validés par la commission, la quote-part de chaque collectivité a été fixée comme suit :

- Communauté de communes de l'Agglomération de Saint-Girons : 55,89%
- Communauté de communes du Bas Couserans : 11,08%
- Communauté de communes du Castillonnais : 8,16%
- Communauté de communes du Séronais 117 : 6,67%
- Communauté de communes du Canton d'Oust : 4,95%
- Communauté de communes de Val Couserans : 5,63%
- Communauté de communes du Volvestre Ariégeois : 3,60%

- Communauté de communes du Canton de Massat : 4,03%

Un projet de convention a été élaboré et la collectivité a délibéré le 16 novembre 2015 pour autoriser M. le Président à signer cette convention avec les 7 autres intercommunalités.

Les travaux de construction n'ayant pas pris de retard au cours de l'année, ils devraient être achevés courant premier trimestre 2016.

### **C – Espace Aristide Bergès**

Des gouttières pouvant engendrer une dégradation de la charpente, avaient été constatées dans le local occupé par Les Consorani. Des travaux de réfection d'une partie de la toiture ont donc été réalisés par l'entreprise De OLIVEIRA pour près de 20 000 €.

La collectivité a également transmis un projet de convention aux associations qui occupent les bâtiments sans titre. L'association Autrefois le Couserans a signé la convention dont l'objet est de définir les modalités d'occupation et la responsabilité des parties. Les Consorani n'ont toujours pas retourné le document adressé.

## **4 – Les projets**

### **A – Construction d'une caserne de gendarmerie**

Un relevé topographique a été réalisé en 2014. Il était prévu d'engager les études afin de déterminer le plan d'implantation des bâtiments, les accès et les réseaux et de désigner la maîtrise d'œuvre dès 2015, le terrain devant être divisé en 2, entre la CCASG pour la construction de la gendarmerie et l'OPHA pour la réalisation d'une opération immobilière.

En mai 2015, l'APAJH a fait savoir qu'elle souhaitait implanter sur la commune de Saint-Girons un institut thérapeutique éducatif et pédagogique et qu'une superficie d'environ 5 000 m<sup>2</sup> conviendrait pour le projet. Une réunion a été organisée avec les 3 partenaires afin de procéder à la division (9 958 m<sup>2</sup> pour la gendarmerie, les 10 000 m<sup>2</sup> restants étant répartis entre l'OPHA et l'APAJH).

### **B – Aérodrome d'Antichan**

Fin 2014, la CCI faisait part de son intention de se retirer totalement, dès 2015, de la gestion de l'aérodrome, à la suite de la réduction de ses ressources fiscales. Une réunion rassemblant les 8 intercommunalités du Couserans, le Conseil Général et la CCI a donc été organisée afin que les collectivités locales et le Département tentent de trouver une solution pour pérenniser la structure, sise sur les communes de Lorp-Sentaraille et de Caumont, et représentant une emprise de 39,5 hectares. Conscients de l'enjeu économique que représente cet équipement pour le Couserans et pour l'Ariège, le Département et les communautés de communes du périmètre du Pays Couserans ont décidé de créer un syndicat mixte ouvert. Ce syndicat a pour objet de prendre en charge l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome, d'en assurer la gestion, l'entretien et le développement.

La contribution des membres a été fixée comme suit :

- Département : 50%,
- CCASG : 23%,
- Communauté de communes du Bas-Couserans : 9%
- Les 6 autres communautés de communes du Couserans : 3% chacune.

La collectivité a délibéré le 15 septembre 2015 pour adhérer à ce syndicat. La demande d'adhésion n'a pas été communiquée aux communes membres, le projet de reprise du site ayant été ajourné.

### **C – Site de Lédar**

La ré-industrialisation du site était toujours d'actualité en 2015. L'occupation illicite de la maison d'habitation et de certains hangars rendait compliquée l'implantation d'entreprises. Toutefois, la société SUD ABIES qui était à la recherche d'une zone de stockage tampon pour des plaquettes de bois avant livraison dans le Couserans et de bois à broyer, s'y est installée à compter du 1<sup>er</sup> juillet. La mise à disposition d'une portion de la parcelle cadastrée section A, n°487, du bâtiment couvert (stockage de vieux papiers en bordure de route) ainsi que d'un parvis a été négociée à 2 400 € par an.

### **D – Politique de la Ville**

Le Contrat de Ville a été signé en septembre 2015, dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale, pour la période 2015-2016. Il affiche une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle les outils d'intervention de la Politique de la Ville. Conclu entre l'Etat, la CCASG et ses partenaires, il précise le cadre d'intervention et les facteurs de réussite de la contractualisation entre les acteurs :

- Définition des contours de la géographie prioritaire sur la base du périmètre arrêté conjointement par le Président et le Préfet en lien avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), à savoir le centre ancien de la ville de Saint-Girons,
- Organisation et pilotage de la gouvernance conjointement avec l'Etat (comité stratégique, comité de pilotage, comité technique, 6 comités thématiques),
- Elaboration d'un diagnostic de territoire sur la base d'un pré-projet qui a été présenté et validé en comité technique en mars 2015,
- Définition de 3 axes prioritaires du Contrat de Ville et fléchage d'actions engagées ou à venir prochainement :

Après diverses réunions, les axes prioritaires suivants ont été définis :

- ✓ Cadre de vie et renouvellement urbain dans l'objectif d'une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, avec un programme de revitalisation du centre urbain axé sur une reconquête de l'habitat, une stratégie globale d'accès au centre-ville, et une volonté d'embellissement progressif du centre-bourg,
- ✓ Cohésion sociale avec pour trois objectifs prioritaires : développer l'offre de soins et l'accès aux droits, favoriser la mixité sociale par les activités associatives et les actions en direction de la jeunesse, construire le vivre-ensemble,
- ✓ Emploi et développement économique avec pour objectifs le développement de l'emploi local (notamment en direction des jeunes demandeurs d'emploi et dans le marché du maintien à domicile des personnes âgées) et le maintien de l'offre commerciale.

Ce contrat a fait l'objet d'une co-construction avec les habitants du quartier prioritaire « Saint-Girons, cœur de ville », par l'intermédiaire du Conseil Citoyen, composé en juin 2015. La mise en œuvre de ce programme devrait débuter dès 2016.

### **5 – Transferts de compétence**

Au cours de l'exercice 2015, plusieurs procédures de modifications statutaires ont été engagées en vue d'exercer de nouvelles compétences ou bien de les déléguer :

- « Création, aménagement, entretien et gestion d'aires de grand passage pour les gens du voyage »,
- « Programme Local de l'Habitat »,
- « Participation à la construction d'un laboratoire d'hydroécologie, à Moulis et au projet d'approche expérimentale de fonctionnement des méta-écosystèmes aquatiques continentaux » projet porté par le laboratoire scientifique de Moulis »
- « Entretien des rivières et cours d'eau »,
- « Mise en place d'un transport à la demande sur le territoire de la CCASG ».

D'autre part, la communauté de communes s'est prononcée sur le périmètre du futur SCoT (ce périmètre correspond à celui de l'actuel Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Couserans) et a transféré la compétence d'élaboration, de gestion, d'évaluation, de modification et de révision du SCoT au P.E.T.R. du Couserans.

### **6 – Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Le programme d'actions 2015 a vu diverses actions se pérenniser compte tenu de leur bilan sur les années passées. Il a été financé à hauteur de 15 217 € par la collectivité (contre 11 500 € prévus). Cette différence est due au décalage entre les subventions attendues et celles obtenues pour le travail de rue (7 200 € sollicités au titre du FIPD pour 3 100 € obtenus et 6 400 € sollicités au Département pour 5 400 € obtenus). Le programme a bénéficié de subventions de l'Etat (PDASR et FIPD) et du Conseil Départemental (pour le travail de rue), d'un total de 16 000 €. Il s'est décliné autour des axes suivants :

#### **A – Travail de rue**

Cette action, débutée en septembre 2013, vise à prévenir les conduites addictives et le décrochage scolaire. Le travail de rue est un élément majeur de tranquillité publique et de lutte contre les incivilités. L'éducatrice et les animateurs de l'association ADES EUROPE-ESPACE ACCUEIL sont intervenus sur la base d'un mi-temps, les mardis et jeudis de 16h15 à 18h15, les mercredis de 13h30 à 17h45.

Le bilan fait ressortir un besoin de prise en charge très important avec une population de plus en plus paupérisée. Le travail de rue est bien repéré, on constate une collaboration effective des éducateurs avec les services de la gendarmerie et de la police municipale. Les problèmes d'alcool sont mieux gérés mais on constate une consommation croissante de cannabis qui a tendance à se banaliser.

#### **B – Lutte contre les violences dans les relations conjugales, dans les relations amoureuses, les violences sexistes**

De nombreux partenaires sont réunis au sein du groupe de travail : Elus, Services de l'ADS, Personnel de Santé, Gendarmerie, Services de l'Etat, CAF, MFPP, Associations, Services de la Justice,

CIDFF, Education Nationale. Ils travaillent ensemble pour proposer une prise en charge des victimes la plus efficace possible sur le territoire, sous la coordination de la Chargée de Mission aux droits des Femmes et à l'Égalité au sein de la DDCSPP et pour mettre en place des actions de prévention.

- Poursuite de l'accueil pour femmes victimes de violences conjugales, prestation assurée par l'association Volonté de Femmes, tous les mardis. Le bilan 2015 fait apparaître que 17 personnes ont été reçues (16 femmes et 1 homme) et prises en charges.
- « Journée Internationale de Lutte contre les Violences faites aux Femmes ». Dans ce cadre ont été proposés, le 3 décembre, aux jeunes scolarisés dans les lycées de la ville de Saint-Girons ainsi qu'au public :
  - Divers ateliers (exposition de peinture, atelier d'initiation à l'autodéfense, scènes sur le consentement, groupes de paroles...)
  - Une soirée ciné/débat autour du film « Une histoire banale » d'Audrey ESTRUGO, débat animé notamment par l'association « Volonté de Femmes en Ariège »

### **C – Sécurité routière**

L'objectif affiché est de réduire le nombre d'accidents, de tués et de blessés en agissant sur le comportement des usagers à travers des actions de sensibilisation. Ces actions sont soutenues dans le cadre du PDASR. Deux actions phares en 2015 :

- La participation à la Fête de la Musique : Limitation des risques d'accidents en encourageant les déplacements alternatifs (taxis), participation à la sécurisation de la soirée (gestion des conflits par des associations rémunérées), formation des bénévoles encadrant la manifestation pour agir sur la prévention.
- Ateliers pédagogiques à destination des 300 élèves provenant des 3 lycées : Au cours de ces 2 journées, les élèves ont été sensibilisés aux dangers de la route, des 2 roues, des conduites addictives (alcool et/ou stupéfiants). Ils ont également bénéficié de formations relatives aux handicaps, aux gestes de premier secours.

### **D – Prévention de la violence en lien avec les nouvelles technologies**

Cette action, prévue sur l'année scolaire 2015/2016, s'adressaient aux élèves des lycées et collèges et à leurs parents. Il s'agissait de les sensibiliser et de responsabiliser sur l'utilisation des nouvelles technologies et des réseaux sociaux. Ce projet est mené conjointement avec l'Education Nationale.

## **7 – Loi NOTRe et fusion d'intercommunalités**

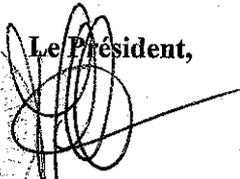
La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a été adoptée le 16 juillet 2015 et publiée au Journal Officiel le 8 août. Le renforcement des intercommunalités constitue l'un des principaux axes de ce texte.

Les schémas départementaux de coopération intercommunale devront être établis au vu « d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice ».

Le périmètre des EPCI devant être calqué sur celui des bassins de vie, le seuil démographique pour la constitution d'une communauté de communes est porté à 15 000 habitants (sauf dérogations, au

nombre de 5) sans toutefois être inférieur à 5 000 habitants. Les compétences sont élargies, notamment les compétences obligatoires (tourisme - aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage - eau et assainissement - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - PLUI sauf si opposition des conseils municipaux avant mars 2017).

Le 12 octobre la préfecture a transmis le projet de schéma départemental aux collectivités. Il préconisait notamment le regroupement des 8 intercommunalités du Couserans et la dissolution du SIVOM du Canton de Saint-Lizier puisque entièrement inclus dans le périmètre de la nouvelle intercommunalité. Les collectivités disposaient d'un délai de 2 mois pour donner leur avis sur les propositions de modification. La CCASG a délibéré le 16 novembre et a approuvé la fusion des 8 communautés de communes et la dissolution du SIVOM.

 Le Président,  
  
François MURILLO

P.J. : *Compte administratif 2015*